

Vendredi 7 janvier 2022

Chers parents,

Avant toute chose, permettez-moi de vous transmettre les vœux les plus chaleureux pour cette année 2022 de la part de l'équipe éducative de l'école Saint Martin.

Cette première semaine de reprise n'a pas été simple au niveau de l'application du protocole sanitaire et ses multiples mises à jour, parfois contradictoires !

En cette fin de semaine, il semblerait que l'on y voie plus clair (ou en tout cas, moins flou).

Voici donc les différents éléments qu'il me semble important de vous communiquer.

❑ Si votre enfant est positif à la COVID-19

- Merci de me prévenir au plus tôt par mail (eco35.st-martin.la-meziere@e-c.bzh) ou par téléphone (06 37 01 66 96) (y compris le week-end car je peux avoir à prévenir les familles des camarades de la classe de votre enfant – plus vite les parents sont prévenus, plus vite ils peuvent faire effectuer un test)
- A J+5, vous pouvez faire réaliser un test antigénique ou PCR.
Si ce dernier est négatif **et** en l'absence de symptômes depuis 48h, votre enfant peut revenir à l'école. Vous avez alors une attestation sur l'honneur à remplir.
- Sinon, votre enfant peut revenir à J+7. Vous avez alors une attestation sur l'honneur à remplir également

❑ Si votre enfant est cas contact à l'école (dans la cellule familiale ou à l'école ou dans ses activités extra-scolaires)

- L'école vous préviendra par téléphone ou par mail
- Vous devez réaliser un test PCR ou antigénique au plus vite. (vous recevez alors 2 auto-tests).
- Votre enfant peut revenir à l'école avec le résultat négatif de ce 1^{er} test.
- A J+2, vous réalisez un auto-test et complétez une attestation sur l'honneur de résultat négatif que vous nous remettez.
- A J+4, vous réalisez un auto-test et complétez une attestation sur l'honneur de résultat négatif que vous nous remettez.
- Si votre enfant a contracté le COVID durant les deux derniers mois, il n'y a pas de tests à réaliser mais une simple attestation sur l'honneur à compléter. (il faudra me le préciser).
- IMPORTANT :
 - Si un nouveau cas apparaît dans la classe dans les 7 jours, il ne sera pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.
 - Si votre enfant ne réalise pas ces tests, il est alors isolé 7 jours

- ❑ **Si votre enfant est cas contact dans la cellule familiale ou dans ses activités extra-scolaires**
 - Merci de me prévenir au plus tôt par mail (eco35.st-martin.la-meziere@e-c.bzh) ou par téléphone (06 37 01 66 96)
 - La procédure ensuite est la même que si votre enfant est cas contact à l'école.

- ❑ **Retours à l'école**

Le retour des élèves avec le test PCR/Antigénique négatif se fera

- Soit à 8h30
- Soit à 13h45

Pour des questions d'organisation, nous ne serons pas en mesure d'accueillir vos enfants en milieu de matinée ou d'après-midi.

- ❑ **Organisation de l'école**

Nous sommes actuellement au niveau 3 du protocole sanitaire, ce qui signifie que nous ne pouvons pas brasser les élèves entre classes.

De ce fait, si un(e) enseignant(e) est absent, les enfants ne pourront pas être accueillis à l'école jusqu'à l'arrivée d'un suppléant (au bout de 3 ou 4 jours d'absence).

- ❑ **Continuité pédagogique**

Si votre enfant ne peut pas être à l'école (cas COVID, cas contact ou absence de l'enseignant(e)), une continuité pédagogique est mise en place et des éléments de travail seront envoyés.

Nous sommes bien conscients que certains d'entre vous devront gérer les enfants et du télétravail et que dans certains cas, les enseignants doivent préparer la classe en présentiel et pour les élèves à distance en même temps.

Avec toutes ces conditions, il faut que nous soyons tous indulgents et humbles. A chaque fois, chacun fera ce qui est possible pour le bien des enfants.

Bien conscient que cette situation peut être compliquée pour chacun, je vous assure de toute l'implication de l'équipe Saint Martin.

Je sais également pouvoir compter sur vous, parents, et sur les enfants pour garder le sourire (même caché derrière un masque pour les plus grands).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement

Mickaël Lemée
Chef d'établissement
Ecole Saint Martin – La Mézière

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement

Si le test est négatif

- **Pas de quarantaine**
Poursuite des cours
en présentiel

*Résultat du test négatif
à présenter à l'école*

- **Autosurveillance avec deux autotests** à J+2 et J+4**
après le premier test

*Attestation sur l'honneur
à fournir à l'école par les
représentants légaux
après chaque autotest négatif
pour la poursuite des cours*

Si le test antigénique ou PCR ou l'un des autotests est positif***

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours** si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

****En cas d'autotest positif,
il convient de confirmer le résultat
par un test antigénique ou PCR*

Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR

- **Isolement de 7 jours**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

